

Modalités de subventionnement des périodes de stage des étudiants en section de technicien supérieur dans un pays limitrophe de la Région Grand Est (Allemagne, Luxembourg, Belgique, Suisse) 2023-2024

Dans tous les cas de figure, même sans demande d'aide financière, au plus tard à la fin du stage, **les données concernant chaque étudiant devront être saisies** à l'adresse suivante : <https://ppe.orion.education.fr/grandest/itw/answer/s/V4jJMoknRx/k/stage>

Cette inscription permet la délivrance du certificat Euregio pour les étudiants ayant accompli leur stage dans l'espace du Rhin Supérieur et d'avoir une visibilité des mobilités effectuées en dehors du territoire national.

Afin de garantir à chaque partenaire financeur la visibilité qui lui revient, nous vous prions de bien vouloir faire figurer les éléments d'information **dans l'ensemble de vos documents de communication externe** à destination des parents d'élèves, de la presse ou du grand public (communiqués de presse, sites Internet...) relatifs à vos actions ayant fait l'objet d'un financement dans le cadre de ce dispositif.

Durée du stage	Modalités et procédures
<p>4 semaines et plus</p> <p>[Allemagne Luxembourg Belgique Suisse]</p>	<p>1. Région Grand Est : 300 euros (bourse versée à l'étudiant, augmentée de 200 euros pour les étudiants boursiers) Procédure à suivre par l'étudiant : La demande est saisie en ligne sur le site internet dédié à la gestion du dispositif régional (https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-a-mobilite-internationale-etudiants) L'étudiant saisit et valide les données relatives à sa demande. Il reçoit par retour de mail, un accusé de réception de sa déclaration. Les documents annexes pour l'attribution de la bourse sont numérisés et joints au dossier en ligne dans les espaces prévus à cet effet et ce, au plus tard dans les 30 jours suivant le premier jour de la période d'études ou de stage à l'étranger. Au-delà de cette période de 30 jours, toute pièce manquante entraîne le rejet de la demande. Attention : Chaque étudiant ne pourra bénéficier qu'une seule fois de cette aide pendant son cursus.</p> <p>2. La Darilv pourra être sollicitée pour la deuxième demande qui n'est plus prise en charge par la Région Grand Est. Il conviendra de faire une demande spécifique à ce.darilv@ac-strasbourg et de fournir la preuve de l'obtention d'une première bourse par la Région. Les conditions de subventionnement sont identiques à celle de la Région.</p> <p>3. OFAJ pour l'Allemagne uniquement : Bourse OFAJ de 300 € pour un stage de 4 semaines (+150 € par tranche de 2 semaines, 900 € maximum), forfait pour frais de voyage calculé en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de l'établissement de formation (lycée, CFA...) et le lieu de stage. Bourse dans la limite de 1200 euros toutes aides cumulées (en complément de la bourse de la Région, uniquement pour les jeunes qui, sans le soutien de l'OFAJ, ne pourraient effectuer une mobilité). Les jeunes qui rentrent tous les soirs peuvent prétendre à une bourse. https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-pour-stage-pratique-pendant-la-formation-professionnelle-technologique.html</p>

Action régionale, transfrontalière et en pays germanophone

Année scolaire 2023-2024

Chargé de mission : Saïd BOUZIDI

Said.Bouzidi@ac-strasbourg.fr